



Accueil > Méthodes de lutte > Lutte chimique > Lutte chimique

## 1- La lutte chimique contre le campagnol terrestre

Les agriculteurs souhaitant utiliser la lutte chimique, doivent être adhérents à un Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON).



A l'heure actuelle, les agriculteurs ont la possibilité de traiter les campagnols terrestres avec un rodenticide sous forme d'appât sec à base de blé enrobé d'un anti-coagulant : la bromadiolone, titrée à 50 ppm.



Il existe deux méthodes pour intégrer le blé empoisonné dans les galeries creusées par le campagnol terrestre :

- **La charrue sous-soleuse :**



L'application est faite mécaniquement au moyen d'une charrue sous-soleuse à distribution automatique (photo ci-dessous) afin de réduire au minimum l'accès aux appâts par des espèces non cibles (prédateurs). Le principe est simple :

- le disque coupe la terre
- une roue d'entraînement distribue le blé provenant de la trémie supérieure

- le soc par lequel s'écoule le blé creuse une galerie artificielle



L'inconvénient de cette charrue est la création de galeries supplémentaires qui peuvent être colonisées par d'autres campagnols non intoxiqués.

• **Le fusil à blé :**



L'application est faite manuellement au moyen d'un fusil à blé. Le principe consiste à rechercher les galeries avec une sonde puis à distribuer dans celles-ci l'équivalent de 10 g de blé empoisoné. Ce moyen de lutte chimique s'inscrit dans une stratégie à basse densité qui consiste à surveiller les populations, et dès la présence de foyers de campagnols terrestres, les agriculteurs engagent des traitements.

**Dans les deux cas les conditions, d'utilisation sont réglementées.**

**Les agriculteurs doivent s'assurer que le taux d'infestation en campagnols de la parcelle soit inférieur au seuil de 50% selon la méthode indiciaire.**

**Au Journal Officiel du 7 février 2009, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche avise les fabricants et utilisateurs que les notifiants ont décidé de retirer la bromadiolone. Sauf décision européenne contraire intervenant avant cette date, le ministre de l'agriculture et de la pêche retirera, au 31 décembre 2011, les autorisations accordées aux produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone. La date limite pour l'utilisation de ces produits est fixée au 31 décembre 2012.**

## **2- La lutte chimique contre la taupe**



La principale méthode de lutte chimique contre la taupe est la fumigation à base de Phosphure d'Hydrogène ( $\text{PH}_3$ ). **L'utilisation de ce produit est très réglementée de par sa dangerosité.**

Le générateur de  $\text{PH}_3$  est conditionnée sous forme de pilule qui, au contact de l'humidité du sol, s'hydrolyse et génère un gaz toxique agissant sur les voies respiratoires de la taupe. L'animal est asphyxié et meurt.

L'application est faite manuellement au moyen d'une canne distributrice de  $\text{PH}_3$  (photo ci-dessous). Le principe consiste à rechercher les galeries avec une sonde puis à distribuer dans celles-ci l'équivalent de 2 à 3 pilules dans plusieurs points du réseau afin de créer des "bouchons" de gaz.

Ce moyen de lutte chimique s'inscrit dans une stratégie à basse densité qui consiste à surveiller les populations, et dès la présence de foyers de taupes, les agriculteurs engagent des traitements.